Décision portant changement d'adresse d'une unité mixte de recherche

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE ANGERS

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 octobre 2018
portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-022
créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1083 et nommant Monsieur HENRION Daniel, Directeur ;

Vu les décisions n° 2016-32 et n° 2017-28
prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1083 et prorogeant le mandat de Monsieur Daniel HENRION ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : L'adresse de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1083 intitulée « Physiopathologie Mitochondriale et Cardiovasculaire – MITOVASC / Mitochondrial and Cardiovascular Pathophysiology » est modifiée comme suit :

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

Laboratoire Mitovasc
3, rue Roger Amsler
Bâtiment Iris 2
49055 ANGERS Cedex

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2017.

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE-DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE ANGERS

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56